

Département GARD

Commune SAINT LAURENT d'AIBOUZE

Arrondissement NIMES

Canton AIGUES-MORTES

Monument Fort de Peccais à la rencontre du canal du Bourgidon et du canal de Peccais

Situation exacte parcelle n° 425 section D

Utilisation actuelle

Propriétaire Les salins du midi

Adresse

Occupant

Nature de la protection proposée inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques
Etendue en totalité

Époques de construction 1ère moitié du XVII^e

État de conservation Bon état général des courtines sur la moitié du périmètre
le reste est ruiné

Réparations à prévoir d'urgence débroussaillage et rejointoiement

Estimation globale de ces réparations 50 000 Fr

Crédit d'entretien nécessaire

Le propriétaire consentirait-il au classement ?

Renseignements bibliographiques Direction de travaux du Génie, Montpellier : Atlas des côtes du Languedoc t. II (XVIII^e siècle) - Atlas des bâtiments militaires t. I (XIX^e siècle) Séries de plan se trouvant au Génie à PARIS et à MONTPELLIER (cf. La bibliographie du canton d'AIGUES-MORTES de la Commission Régionale d'inventaire du Languedoc-Roussillon.)

Documents graphiques et photographiques connus

Historique La mission du fort, situé à 8 km environ au Sud-Est d'AIGUES-MORTES, à la rencontre du canal du Bourgidou et du canal de Peccais à Sylvéreal, était d'assurer un contrôle permanent sur les salines voisines et les canaux servant au transport du sel qu'il importait "de maintenir à l'obéissance du Roi" (Leenhardt), dans une région soumise, dès 1560, aux troubles religieux.

La première mention sûre remonte à 1569. A partir de cette date le fort passe successivement aux mains des calvinistes et de l'autorité royale jusqu'à la paix d'Alés signée en 1629. C'est peu après cette date qu'il faut placer la reconstruction du fort de Peccais qui subit peu de transformations au XVII^e siècle. Au cours de la première moitié du siècle suivant, le revêtement de l'ouvrage (primitivement en terre, partiellement revêtu et protégé par une fraise) est achevé.

Le déclin du fort, gardé seulement en 1775 par une compagnie d'invalides (Mareschal) intervient rapidement jusqu'au déclassement de l'édifice survenu après 1820. Cependant, sa position stratégique n'a pas échappé, lors du dernier conflit, aux Forces Armées Allemandes qui y établirent des casemates bétonnées.

Description sommaire Un fossé et un avant-fossé (sauf au Sud entouraient le fort sur (avec plan schématique) ses quatre fronts. Ce système est encore visible mais au Sud le fossé est en partie complé et le chemin moderne d'AIGUES-MORTES à Peccais est venu couper à l'Est l'avant-fossé. L'entrée se situait au Sud, où un pont de bois franchissant le fossé conduisait au tambour défensif de la porte, dispositif augmenté, entre 1716 et 1775, d'un redent et d'une "communication crénelée". La porte présentait au rez-de-chaussée un encadrement appareillé en harpe et deux pilastres soutenant un fronton à l'étage. Les trois bastions subsistant (le bastion Sud-Ouest a maintenant disparu) sont reliés par des courtines conservées sur les fronts Nord et Est, en partie au Sud. Un cul-de-lampe mouluré, de plan pentagonal, destiné à recevoir une échauquette amovible de bois - (texte de 1691) garnit la pointe du bastion Nord-Est. Un orillon muni d'une embrasure de tir a été accolé au bastion Nord-Ouest avant 1716. Un cordon de magistrale (fragments) couronnait le mur taluté des bastions et courtines, dont les différences d'appareillage témoignent de divers remaniements. Une coursière, déjà comblée lors de la visite de l'Ingénieur militaire Mareschal en 1775, reliait le sous-sol de la tour Sud-Ouest aux chambres de tir du bastion Nord-Ouest, où sont encore visibles les embrasures de tir.

Les bâtiments agrandis et remaniés après 1716 comprenaient les logements du Gouverneur, du Lieutenant du Roi, du Major et le casernement ; soit trois corps de bâtiment de deux étages disposés en U ouvert vers le Nord, autour de la cour centrale, et dont il ne reste que les vestiges de quelques murs. Des annexes (chapelle, citernes, glacière et magasins) complétaient cet ensemble. Seules les deux citernes, de plan trapézoïdal, ont été conservées. Au-dessus des parois (conglomérat de galets noyés dans du mortier), et soutenue par quatre trompes d'angle, s'élève une coupole appareillée, que protégeait une toiture.

Extrait du "Canton d'AIGUES-MORTES" Commission Régionale d'Inventaire
du Languedoc-Roussillon.

Date : 3-6-1976

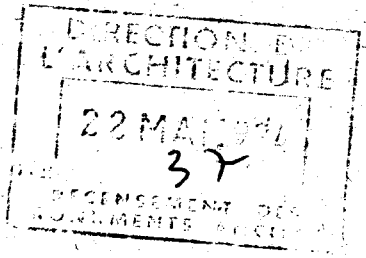
Signature :

Ne rien coller sur cette fiche

J. Louis

RECENSEMENT des EDIFICES ANCIENS de la FRANCE

Département *GARD* Commune SAINT LAURENT d'AIGOUZE
 Édifice *Restes de* Fort de Peccais



Documents annexés

Fiches	1	Photographies	2
Plans	1	Cartes Postales	
Dessins		Divers	

Avis de l'Architecte en Chef

Cet édifice pratiquement inconnu parce que difficile d'accès est très ruiné et mangé par la végétation. Il constitue une masse imposante et d'une poésie certaine. L'ensemble a grande allure dans ce paysage de Camargue où le seul élément de masse architecturale est constitué à l'horizon par les remparts d'AIGUES MORTES situés à 10 kms à l'ouest.

Nous pensons qu'il mérite d'être protégé et nous avons sollicité l'avis de Jean-Pierre DUPONC

J.P. Duponc
 Architecte en Chef
 des Monuments Historiques
 8 bis, rue Roudil
 34000 MONTPELLIER - Tél. 92.39.46

Avis du Conservateur Régional des Bâtiments de France

*Avis favorable à une mesure de protection
 la quelle*

André Galley

Avis de l'Inspecteur Général sur la protection à prévoir

Ces vestiges de forteresse maritime sont d'un grand intérêt et doivent être protégés par l'Inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, malgré la disparition d'un certain nombre d'éléments les dispositions générales sont encore lisibles.

Paris, le 7 Juin 1974

~~UAF~~
 J.M. FROIDEVAUX

DELEGATION PERMANENTE
DE LA COMMISSION SUPERIEURE
DES MONUMENTS HISTORIQUES

-

Séance du 13 décembre 1976

-

PROCES VERBAL

I - MESURES DE PROTECTION

Rapporteurs : MM. FROIDEVAUX, VITRY, VASSAS, MONNET, HERMITE, AUZAS, FERAY, COSTA et ESTERLE.

Sur proposition de ses rapporteurs et après examen, la Délégation Permanente donne un avis favorable aux mesures de protection suivantes concernant les édifices ci-après désignés:

A) CLASSEMENTS PARI MI LES MONUMENTS HISTORIQUES

- Ariège - SOUEIX - chapelle Saint-Sernin (en totalité), le clocher étant déjà classé par arrêté du 13 avril 1907.
- Aveyron - AURELLE-VERLAC - église de Verlac (en totalité).
- Hérault - GIGEAN - ruines de l'église de l'ancienne abbaye de Saint-Félix de Montceau (déjà inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 12 février 1925).
- PARIS (XVI^e) - pavillon de Bagatelle (en totalité) à l'exclusion des bâtiments annexes.
- Haute-Saône - PESHES - Croix Saint-Roch, à l'angle du chemin de Gray et du C.D. n°15.
- Vaucluse - SERIGNAN-LE-COMTAT - église (en totalité).

B) INSCRIPTIONS SUR L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

- Corrèze - TULLE - théâtre de l'Eden (façade principale et ses retours sur six mètres) l'intérieur de l'édifice ayant été entièrement remanié.
- Gard - SAINT-LAURENT-D'IGOUZE - restes du fort de Peccais (parcelle n° 425 section D)
- Gers - CLERMONT-SEVES - château (façades et toitures et pièces suivantes avec leur décor : - au rez-de-chaussée :
 - vestibule,
 - bureau,
 - salle à manger,
 - salon en rotonde,
 - chambre avec cheminée à trumeau; cheminée représentant Persée délivrant Andromède,
 - chambre avec cheminée à trumeau représentant le couronnement de Vénus.

au premier étage :

 - petite chambre avec cheminée à trumeau représentant des amours.)
- Indre-et-Loire - VOU - château du Verger (façades et toitures)

FORT DE PECCAIS

Courtine Ouest effondrée



Vestiges de bâtiments au Sud-Ouest



FO RT DE PECCAIS

Bastion Sud-Est



FORT DE PECCAIS

Bastion Nord-Ouest



FORT DE PECCAIS

Courtine Nord et bastion Nord-Est

